

RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00172
Numéro SIREN : 407 768 068
Nom ou dénomination : A.DIS.E.CO.

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2019 sous le numéro de dépôt 9134

5 ANS

VALEUR

LEGALE

A.DIS.E.CO.
Société par actions simplifiée
au capital de 2 322,45 euros
Siège social : LES BUISSONNETS
35720 PLESDER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO
DÉPÔT DU :
28 NOV. 2019
N° 9134 LE GREFFIER

407 768 068 RCS SAINT MALO

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 22 OCTOBRE 2019

L'an 2019,
Le 22 octobre,
A 10 heures,

Les associés de la société A.DIS.E.CO. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, LES BUISSONNETS 35720 PLESDER, sur convocation faite par lettre simple adressée le 10 septembre 2019 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Francis CAUGANT.

Monsieur COLLETER Gildas est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Monsieur Francis CAUGANT,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

GC

MC

FL

1871

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de Monsieur Francis CAUGANT,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Monsieur Francis CAUGANT.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Francis CAUGANT de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur COLLETER Gildas
Né à Quimper (29) le 02 juin 1957
De nationalité Française
Demeurant Les Buissonnets, 35720 PLESDER

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Francis CAUGANT

Le secrétaire
Gildas COLLETER

Morgane COLLETER



